

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2011 - 20 HEURES 30

Présents : André RAYMOND, Michel PONSONNAILLE, Madeleine GLEIZE, Maryse RICHARD, Jean-Claude ROUSSET, Daniel MONTY, Sylviane ROUJON, Dominique DELCROS, Jean-Bernard PERRET.

Absents excusés : Michel GELY, Thierry MONTEIL.

Président de séance: André RAYMOND.

Secrétaire de séance : Sylviane ROUJON.

*Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue,
et remercie les conseillers municipaux de leur présence.*

INFOS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la loi oblige les communes ou les communautés de communes à créer un « **SPANC** » **S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif. Monsieur le Préfet de la Lozère nous a rappelé ces dispositions dans un courrier reçu en novembre 2010, qui fixe les échéances et les contraintes obligatoires :

- Contrôle de toutes les installations d'Assainissement non collectif de la commune avant le 31/12/2012
- Contrôle de la conception et de la réalisation des nouvelles installations en Assainissement non collectif
- Instauration d'un contrôle périodique des installations
- Avis de conformité lors de la vente d'un immeuble depuis le 01/01/2011

En plus de tout cela, le SPANC, qui est un service public, peut apporter des conseils et solutions à l'utilisateur notamment dans le choix de la meilleure filière, le financement, etc... Il devrait aussi être très utile pour aider le maire dans les choix de zonage ou d'assainissement groupé.

Dans le contexte actuel de mutualisation des moyens la Communauté de Commune du Gévaudan se propose d'être porteur de ce Service et nous sollicite sur le transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif ».

Après échange, discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Délègue la compétence « Assainissement Non Collectif » à la Communauté de Communes du Gévaudan ;
- Approuve la modification statutaire votée par le Conseil Communautaire.
- Demande à Monsieur le Préfet d'arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Gévaudan.

CONSERVATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Président du Conseil Général de la Lozère, proposant la mise en conservation préventive des objets conservés dans les Eglises paroissiales de 3 Cantons Lozériens. Notre commune est concernée par cette proposition, aussi il nous est demandé d'autoriser le Département à entreprendre ces travaux.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Département à faire intervenir les restaurateurs sur des biens appartenant à la Commune de Palhers, à l'Eglise Paroissiale, dans le cadre de la mise en place du plan de Conservation Préventive Etat / Département. La prise en charge de cette opération sera assurée financièrement par l'Etat et le Département.

DOTATION AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission permanente du Conseil Général de la Lozère, en date du 22 juillet 2011, a décidé de réserver en faveur de la commune de Palhers une dotation de 1 914,00 € provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le conseil municipal décide d'affecter cette somme aux travaux de mise en sécurité suivants :

- Pose d'un garde corps au Pont de Palherets - montant de 2 911 €
- Pose d'une barrière bois et grillage sur le mur de cloture à la Mairie - montant de 2 320 €

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : 5 231 €

FIANANCEMENT COMMUNE : 3 317 € - FINANCEMENT CONSEIL GENERAL : 1 914 €

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter quelques réajustements budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement :

Programme Aménagement Bâtiments Communaux : + 1 224 €
Programme élaboration Carte Communale: - 1 224 €
Travaux d'entretien voirie communale: + 2 889 €
Participation de la Communauté de Communes.....: + 2 889 €

REUNION COMMISSION APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission d'Appel d'Offres de la commune de Palhers qui s'est déroulée le samedi 9 juillet 2011, à 10 heures, à la Mairie.

Ordre du jour : Ouverture des plis de la consultation pour les Travaux d'Aménagement de la Place de la salle des fêtes.

Montant du devis estimatif des travaux établi par les Services de l'Équipement : **33 326,54 €**

4 entreprises de maçonnerie ont été consultées :

Entreprise GIBELIN : pas d'offres

Entreprise FOURNIER : 27 974, 44 €

Entreprise RODRIGUES : 27 811,78 €

Entreprise PELAT : 29 110, 64 €

C'est l'entreprise de maçonnerie RODRIGUES de Sécheyroux qui a obtenu le marché.
Les travaux devraient se dérouler dans le courant du mois d'Octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 heures.

